



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 24 juin 2026
Objet : création de postes Pôle Enfance jeunesse

L'an deux mille vingt-six et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-IMBERT Carole, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : M. BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe DELAROUX Lionel, CHATARD Gilles Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.
M. DELAROUX Lionel donne procuration à M. DEYE Manuel.
M. REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe donne procuration à Mme BERNARD Myriam.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20260624-2026_05_46-

Conseil Municipal du 24/06/2026

Délibération n° 2026/05/46

Objet : création de postes Pôle Enfance jeunesse

Afin d'assurer le fonctionnement du pôle enfance jeunesse pour l'année scolaire 2026/2027, Mme le Maire propose les créations de poste suivantes, au titre de l'article L332-23 1° du Code de la Fonction publique :

Du 31 août 2026 au 31 août 2027

1 poste d'adjoint technique de 24/35ème pour une durée de 1 an

1 poste d'adjoint technique de 28/35ème pour une durée de 1 an

1 poste d'adjoint technique de 29/35ème pour une durée de 1 an

1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour une durée de 1 an

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer les postes proposés,
- Ces emplois appartiendront à la catégorie C.
- Ils seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 et majoré 366.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Malijai,
Le 24/06/2026
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE

